

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 024

Objet : FORMATION A DESTINATION DES COLLABORATEURS DE LA CCSO **« SUR LE LOGICIEL AGDE »**

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la proposition financière de la société « Cosoluce » ;

Considérant la nécessité de s'octroyer les services de la société Cosoluce pour assurer une formation à destination des collaborateurs de la CCSO ;

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer la proposition financière de la société Cosoluce, Sis, 20 rue Johannes Kepler à Pau (64000), pour un montant de 1250,00 euros HT.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée au registre des décisions.



Fait à Senlis, le

16 FEV. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

17-FEV. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

17 FEV. 2026

Votre Interlocuteur :**Corinne Noreuil**

Responsable du service ADV

Tél : 05-59-14-03-47

Devis – Bon de commande**Devis N° :** D60-2601-CN2106**Collectivité :** COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE**N° Référence :** 68726**Etabli le :** 09/01/2026**Adresse :** 30 Avenue Eugène Gazeau
60300 SENLISCe devis est valable pour une
période de 3 mois

	Montant unitaire HT en €uro	Qte	Montant total HT en €uro
- Formation dans les locaux de la collectivité pour un maximum de 8 participants sur le logiciel AGDE	1 250,00€	1	1 250,00€
➤ Matinée : • Présentation globale de l'outil et des différents modules • Maitriser les informations présentes dans la fiche détaillée d'un établissement • Présentation du fonctionnement du zonage • Présentation des secteurs et domaines d'activité (+ nomenclature NAF) • Mettre à jour les fiches établissements ; • Les fiches interlocuteurs : Créer ou modifier une fiche • Configurer la grille de résultats pour y faire figurer les coordonnées, les secteurs et domaines et autres champs disponibles			
➤ Après-midi • Recherches plus d'option (mise en pratique via divers exercices) • L'export et les impressions • Sauvegarder vos requêtes • Utilisation du module Opérations et événements économiques • Présentation de l'envoi en masse de courriels			

Récapitulatif

Devis – Bon de commande

Devis N° : D60-2601-CN2106

Etabli le : 09/01/2026

Ce devis est valable pour une
période de 3 mois

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

N° Référence : 68726

Adresse : 30 Avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

	Tarifs HT en €uro
- Formation AGDE sur site	1 250,00 €
TOTAL GENERAL HT	1 250,00 €
TOTAL GENERAL TTC	1 500,00 €

Tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC.
Engagement selon les conditions du contrat en cours.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

Bon pour Accord

Cachet de la collectivité

Le à SENLIS

Mr le Président

Signature de l'ordonnateur.

Conditions Générales de vente

1 - Préambule

COSOLUCE dont le siège social est situé centre Ama Dablam – 20 rue Johannes Kepler – 64000 PAU, est éditeur spécialisé dans la Conception, le Développement et la Commercialisation de Progiciels de gestion destinés aux Collectivités Locales. Ce document a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des Progiciels et des services associés commercialisés par la société COSOLUCE. En passant commande du/des progiciel(s) et/ou un/des service(s) associé(s), le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté expressément et dans leur intégralité les présentes conditions générales.

2 - Licences

En achetant ou en louant les Progiciels de COSOLUCE, le Client bénéficie du droit non exclusif de l'utiliser pour les seuls besoins de la Collectivité de Référence. Le Client ne peut transférer ou laisser transférer le progiciel vers d'autres ordinateurs d'une autre Collectivité. Il est interdit de dupliquer le progiciel selon la loi en vigueur, sauf à des fins de sauvegarde. L'ensemble du progiciel est protégé par les Copyright de COSOLUCE.

3 - Support

Les services d'assistance de COSOLUCE sont destinés à fournir des conseils, des recommandations et des informations relatives à l'usage des Progiciels de COSOLUCE dans les conditions matérielles et logicielles préconisées. Cette assistance ne pourra se faire sur les fonctions propres au métier d'Agent de Collectivité. COSOLUCE s'engage à fournir au Client les conseils les plus adéquats pour aider à résoudre les problèmes que le Client pourrait rencontrer dans l'utilisation ou le fonctionnement du progiciel, mais COSOLUCE ne donne aucune garantie de résolution de tous les problèmes.

L'assistance téléphonique est assurée aux personnels de la collectivité ayant suivi une formation et utilisant les Progiciels. Elle consiste en une aide directe par téléphone, fax, mail et/ou télémaintenance du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, hors jours fériés.

La société COSOLUCE se réserve le droit de proposer au Client d'effectuer une formation complémentaire sur les Progiciels selon les tarifs en vigueur.

4 - Reprise de données

Reprise des données existantes : lors du démarrage d'un nouveau logiciel de sa gamme, Cosoluce peut être amenée à récupérer par ses propres moyens les données existantes de la collectivité afin de les migrer vers sa solution logicielle. Ces reprises sont opérées de manières automatiques et/ou manuelles. Ces traitements sont soumis à facturation. Le périmètre et les historiques couverts par ces reprises sont limités et ils sont communiqués préalablement à la collectivité. Cosoluce et la collectivité évaluent préalablement et conjointement la nécessité réelle de reprendre ou non certaines de ces données en fonction de leur niveau de criticité, et des obligations métier administrées par le logiciel fourni.

Les engagements couverts par l'éditeur au niveau de sa mission dépendent :

- du logiciel utilisé et à remplacer,
- de l'accès à ses données,
- des contraintes techniques du site, notamment à la qualité et à la sécurité de son réseau et de son débit internet,
- des délais impartis, de la période de l'année civile, et du calendrier programmé pour la mise en exploitation,
- de l'adéquation entre les couvertures fonctionnelles de l'ancien et du nouveau logiciel.

Dans tous les cas, lors de la restitution, la collectivité reste seule responsable du contrôle final, de la complétude, et des incidences sur les prochains traitements. La collectivité se réserve le droit de signaler à l'éditeur les éventuelles anomalies de reprises dans un délai maximum de 3 mois après le démarrage du site. Au-delà de cette période, Cosoluce se réserve le droit de soumettre à facturation les nouvelles demandes de traitement liées aux données initiales, et ne peut en aucun cas garantir la faisabilité de ces demandes si la base initiée a fait l'objet de nouvelles saisies, modifications, ou suppressions de données depuis la mise en exploitation.

5 - Assistance « matériels »

Le Client doit pouvoir faire appel à un professionnel de l'informatique pour résoudre, sur son site, une difficulté technique due à un dysfonctionnement du matériel informatique et/ou du réseau, dont la cause ne serait pas déterminée ou résolue par l'assistance téléphonique de COSOLUCE.

COSOLUCE ne peut être tenu responsable d'un défaut d'accord ou des conséquences d'un non-respect des obligations réciproques des parties convenues dans cette convention tierce.

6 - Sauvegarde

Le Client reconnaît avoir été informé par COSOLUCE qu'il est nécessaire de procéder au moins une fois par jour à la sauvegarde des systèmes, programmes et fichiers de données. L'absence d'une telle sauvegarde peut réduire la portée des services de support fournis par COSOLUCE.

COSOLUCE ne saurait être tenue responsable en cas de perte de données

7 - Limitation de garantie

COSOLUCE garantit que les produits et services fournis seront conformes, pour l'essentiel, au besoin standard d'une collectivité. COSOLUCE n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat.

8 - Limitations de responsabilités

Le Client reconnaît que COSOLUCE ne serait responsable à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le Client par un tiers. En toute hypothèse, la responsabilité de COSOLUCE, quelle qu'en soit la cause ou le fondement, ne saurait excéder, au total, les sommes payées par le Client à COSOLUCE pour la fourniture des produits et/ou services au titre du contrat d'assistance.

Le programme est fourni en l'état sans garantie d'aptitude à une utilisation particulière, tous les risques relatifs aux résultats et à la performance de ce programme sont assumés par Le Client. Le Client reconnaît avoir évalué le logiciel de façon approfondie par une démonstration ou un test réel pour vérifier qu'il est en adéquation avec ses besoins.

9 - Hébergement-Cloud

Dans le cas de services en ligne, hébergés, ou Cloud, qui utilisent des liaisons Internet et en raison des risques inhérents à ce réseau (coupure, perturbations, lenteurs, virus, attaques, problèmes de télécommunications chez les opérateurs...), COSOLUCE ne pourra être tenue responsable pour tout dommage direct ou indirect du Client, ou de tiers, tels que perte de données, perte d'exploitation, perte de bénéfice ou tout autre perte financière liée à l'indisponibilité du service. Le Client reconnaît être informé de ces risques et en comprendre les enjeux.

Pour les modules web, l'abonnement inclut un espace de stockage qui est limité de base à 10 Go (au-delà, une facturation supplémentaire sera appliquée sur devis).

L'abonnement CCOOL inclut un espace de stockage qui est limité de base à 20 Go (au-delà, une facturation supplémentaire sera appliquée sur devis).

10 - Commande

La commande est effective lorsque COSOLUCE a reçu le Bon de Commande dûment complété et signé et les Conditions Générales acceptées.

11 - Tarifs

La valorisation de l'ensemble des tarifs annuels d'abonnements de la gamme s'applique sur les bases d'une année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Quelle que soit la date de réception de commande, ou de déclaration d'un nouvel abonnement pour un nouveau pack, ou pour un nouveau module, durant un exercice donné, la revalorisation indiciaire de ce tarif sera systématiquement calculée et actualisée dès le 1er janvier de l'année suivant l'exercice en question, et ce tarif sera ensuite valable pour l'intégralité de l'année civile.

Le contrat d'abonnement prend effet à la date d'installation effective des logiciels et sera envoyé à compter de cette date.

Les tarifs "New Name" ne s'appliquent qu'aux Clients n'ayant pas été liés contractuellement à COSOLUCE au cours des six (6) derniers mois.

12 - Résiliation

Toute résiliation conforme aux conditions mentionnées sur le contrat entre COSOLUCE et le Client établi suite à la commande des Progiciels et des services, impliquera l'arrêt des maintenances, assistance et mise à jour des Progiciels.

13 - Litiges

Pour tout litige, il sera fait attribution de juridiction devant les tribunaux du ressort du lieu du siège social de COSOLUCE, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Progiciel : tout ou partie des logiciels de la société COSOLUCE

Client : Collectivité ayant souscrit un contrat d'acquisition ou d'abonnement avec la société COSOLUCE

Collectivité de Référence : Le Client peut utiliser le Progiciel sans licence supplémentaire pour toutes les structures étant un Budget Annexe à la Collectivité « Cliente », dès lors que ces structures sont gérées dans la même base de données. Une Base de données additionnelle nécessite une licence supplémentaire.

Pour toute question relative aux présentes conditions générales, envoyez un e-mail à : contact@cosoluce.fr